



Rupture à l'amiable

Par Salma02021978

Bonjour

Est ce qu'on peut signer une rupture de contrat de travail à l'amiable sans connaître le détail des indemnités c'est à dire les montants qui seront payés.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Qu'appellez vous une rupture de contrat à l'amiable ? Droit privé ? Cdd ou cdi ?

Par Salma02021978

CDI, dans le cadre d'un licenciement économique, il y'a des départs volontaires pour lesquels une rupture à l'amiable sera signée.

Merci

Par Salma02021978

CDI, dans le cadre d'un licenciement économique, il y'a des départs volontaires pour lesquels une rupture à l'amiable sera signée.

Merci

Par kang74

Donc c'est dans le cadre d'un plan de départ volontaire .

Une indemnité est obligatoire si on a suffisamment d'ancienneté pour avoir une indemnité de licenciement oui .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24411]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24411
[/url]